

10<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

10<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

|                                 |          |          |        |
|---------------------------------|----------|----------|--------|
|                                 | 3 mois   | 6 mois   | 1 an   |
| LOT et Départements limitrophes | 4 fr. 25 | 8 fr.    | 15 fr. |
| Autres départements             | 4 fr. 50 | 8 fr. 50 | 16 fr. |

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

|                                                |          |
|------------------------------------------------|----------|
| ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)    | 50 cent. |
| ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace) | 75 cent. |
| RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page                   | 1 fr. 25 |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**Après la conférence de San-Remo. Un résultat plein de promesses. — L'amélioration de notre commerce extérieur. Une chronique intéressante. Ce que serait le paradis bolcheviste.**

La conférence de San-Remo a pris fin sur un acte : Les troupes Franco-Belges occuperont la région de Francfort non seulement jusqu'au jour où Berlin aura retiré les troupes de la Reichswehr qui ont envahi la zone neutre de la Ruhr contrairement au traité, mais encore jusqu'à ce que les Allemands aient prouvé leur sincère désir de respecter les engagements pris : notamment en livrant les 12.000 canons qu'ils ont en surnombre.

M. Lloyd George a compris que la sécurité du monde exigeait le maintien absolu de l'Entente.

Les Boches qui escomptaient la dissociation des Alliés en seront pour leur illusion.

Certes, un « malentendu » regrettable avait suivi l'acte énergique et nécessaire des Français. Mais ce malentendu ne pouvait subsister devant la loyauté de l'attitude française. Les alliés savent qu'il serait dangereux pour l'Europe de laisser sans surveillance le brasier mal éteint qui est à notre frontière. Il faut veiller aux étincelles qui brillent encore sous les cendres chaudes. A cette condition seulement nous aurons la certitude de noyer à jamais l'incendie.

Les événements de San-Remo constituent un beau succès pour M. Millerand dont la loyauté fermée a, aujourd'hui, sa récompense. « Par sa fermeté, dit le *Matin*, par sa logique lumineuse, le délégué de la France sort de cette conférence, aux débuts tragiques, avec la reconnaissance officielle que la politique de notre pays et la politique des Alliés doivent être une seule et même chose, et cela sans avoir sacrifié une parcelle des revendications françaises. »

Dans un mois une nouvelle réunion aura lieu à Spa. L'Allemagne, officiellement convoquée, aura à faire des propositions fermes au sujet de l'indemnité à verser. Ainsi, quand la conférence de Bruxelles — dont nous avons parlé ces jours derniers — se réunira, on pourra discuter sur des précisions qui permettront aux créanciers et aux débiteurs d'arriver à une entente définitive.

« Il sera possible, dit notre confrère, d'équilibrer les budgets en faisant état des versements ; on pourra parler d'emprunts internationaux, et on aura une base pour faire participer les neutres à la reconstitution économique du monde. Le chancelier allemand, qui sera présent au prochain conseil suprême, prendra ses responsabilités, pourra faire preuve de sa bonne foi et sera en face de gouvernements aussi décidés à châtier l'Allemagne si elle forfait à ses engagements, qu'à la secourir si elle y fait honneur. »

C'est là un résultat plein de promesses dont tout l'honneur revient à la fermeté de notre Premier.

Mais on aurait tort de croire que tout marchera jusqu'au bout sur des roulettes. La duplicité allemande s'emploiera encore à soulever des difficultés imprévues. L'accord actuel, s'il devient une force vivante, toujours tendue, triomphera de toutes les résistances. Restons unis et forts, l'Allemagne ne s'inclinera que devant la Force.

**18 septembre.** — Les boulangers sont en prison pour refus de cuire. Quelques centaines ont été exécutés. N'est-ce pas légitime ?

**19 septembre.** — Les électriciens sont en prison, les bateliers des péniches qui apportent le charbon et le vin sont en prison, tous les corps de métier sont en prison.

**20 septembre.** — Les géologues sont en prison. Alors tous ceux qu'ils gardaient sont sortis. Mais le gouvernement des Soviets, toujours énergique, vient de rendre un décret aux termes duquel tous les citoyens de seize à soixante ans sont militarisés pour constituer l'armée du travail ; la durée du travail est fixée à quatorze heures par jour.

**1<sup>er</sup> décembre.** — L'armée du

travail s'est soulevée ; elle est victorieuse, et a renversé le gouvernement des Soviets. Les millions d'hommes qui la composaient ont réclamé le rétablissement du salariat, donnant pour raison que, travailler pour travailler, ils préféraient travailler en étant payés, plutôt que pour rien. Après tout, c'est assez naturel.

Charge imbécile, dira-t-on chez les extrémistes ! Qui sait ? Les événements de Russie ne sont-ils pas là pour attester que la charge contient une forte proportion de réalité. Et nous pensons comme l'auteur que, du moment que les hommes n'ont plus, pour les engager à la besogne, cet appât que constitue l'espoir d'améliorer leur situation en se faisant payer selon l'activité qu'ils déploient, il ne demeure plus, pour les contraindre à cette activité, que la prison, la mort ou l'esclavage.

Toutes les belles promesses des chambardeurs n'auront pas le pouvoir de changer un iota à cette vérité. A. C.

Pierre Mille publie dans le *Temps* une amusante chronique, sous le titre « Anticipations ». C'est un extrait de mémoires rédigés par un petit bourgeois de Paris, vers 192... l'an I de l'ère socialiste, après le triomphe du bolchevisme universel !...

Au moment où les révolutionnaires du rail nous promettent, pour un avenir prochain, la dictature du prolétariat, cette chronique nous fixe, avant l'heure, sur les joies multiples qui nous sont réservées.

Notre pâle résumé n'a pas la saveur exquise de la chronique du maître, mais ce qui importe c'est la conclusion logique :

**1<sup>er</sup> mai.** — Le petit bourgeois est réveillé par sa concierge qui lui apporte l'unique journal autorisé à paraître : la *Dictature ouvrière*. Cela indique suffisamment le succès de la révolution ! La feuille bolcheviste annonce « l'exécution nécessaire de bourgeois récalcitrants de Paris et de province ». Mais le petit bourgeois n'a jamais fait de politique, il se ralliera au bolchevisme.

**15 mai.** — L'adhésion est un fait accompli ; classé parmi les inutiles, le petit bourgeois n'a droit pour toute nourriture « qu'à 150 grammes de pain et trois sardines ». Il devra, en outre, loger dans son appartement de 4 pièces, quatre compagnons prolétaires.

**15 juin.** — La monnaie est supprimée. Le petit bourgeois s'en moque. Le malheur est que le paysan ne veut plus rien livrer, puisqu'on ne lui donne rien en échange.

**16 juin.** — Poussés par la faim, les 4 compagnons et le petit bourgeois partent en campagne pour essayer de trouver « quelque chose ». Les paysans défendent leurs biens à coups de fourche. Le petit bourgeois blessé est transporté dans un hôpital. Médecins et infirmiers refusent leurs soins, le travail quotidien — d'une durée de 2 heures — étant fini !... On frappe à la porte d'un médecin de la ville. Il répond comme à l'hôpital. On l'exécute : c'est la justice du peuple !

**25 juin.** — Plus rien à manger aux halles, les « forts » se sont mis en grève. Les soviets déclarent que la grève n'a pas de raison d'être sous l'égide du prolétariat. On cofre les grévistes.

**12 sept.** — Plus de tramways, plus de trains, les cheminots ne consentent pas à travailler plus de 2 heures. On manque de remplaçants. Le gouvernement des soviets cofre les secrétaires généraux des syndicats.

Et voici la fin de l'amusante histoire :

**18 septembre.** — Les boulangers sont en prison pour refus de cuire. Quelques centaines ont été exécutés. N'est-ce pas légitime ?

**19 septembre.** — Les électriciens sont en prison, les bateliers des péniches qui apportent le charbon et le vin sont en prison, tous les corps de métier sont en prison.

**20 septembre.** — Les géologues sont en prison. Alors tous ceux qu'ils gardaient sont sortis. Mais le gouvernement des Soviets, toujours énergique, vient de rendre un décret aux termes duquel tous les citoyens de seize à soixante ans sont militarisés pour constituer l'armée du travail ; la durée du travail est fixée à quatorze heures par jour.

**1<sup>er</sup> décembre.** — L'armée du

travail s'est soulevée ; elle est victorieuse, et a renversé le gouvernement des Soviets. Les millions d'hommes qui la composaient ont réclamé le rétablissement du salariat, donnant pour raison que, travailler pour travailler, ils préféraient travailler en étant payés, plutôt que pour rien. Après tout, c'est assez naturel.

Charge imbécile, dira-t-on chez les extrémistes ! Qui sait ? Les événements de Russie ne sont-ils pas là pour attester que la charge contient une forte proportion de réalité. Et nous pensons comme l'auteur que, du moment que les hommes n'ont plus, pour les engager à la besogne, cet appât que constitue l'espoir d'améliorer leur situation en se faisant payer selon l'activité qu'ils déploient, il ne demeure plus, pour les contraindre à cette activité, que la prison, la mort ou l'esclavage.

Toutes les belles promesses des chambardeurs n'auront pas le pouvoir de changer un iota à cette vérité. A. C.

## INFORMATIONS

### La main de l'Allemagne

On possède une preuve de l'influence de l'Allemagne à l'origine des récentes grèves. C'est un tract imprimé en allemand qui a été adressé à des milliers d'exemplaires à des commerçants, à des industriels, à des ouvriers même de Strasbourg et de la région. Ce document porte le cachet de la poste de Ludwigshafen. La première signature qu'il porte est celle du trop fameux agitateur Rapp, qui fut expulsé pour ses manœuvres autonomistes et germanophiles. Il dit notamment :

« Prolétaires et citoyens, ne vous inclinez pas ; ne reculez pas devant la force armée. La plus grande partie de l'armée française est déjà de votre côté. L'Angleterre et l'Amérique sont opposées à la politique de violence de la France. Vous avez la force ; ne vous laissez pas dompter comme des lions dans un cirque (sic). Si le gouvernement fait tirer, il ne fera qu'activer la dégringolade du franc. »

### L'Allemagne nous livre deux cuirassés et sept destroyers

Une flotille allemande, composée des cuirassés « Thuringen » et « Kolberg » et de sept destroyers, escortée par le vapeur « Cete », est entrée en rade. Le cuirassé « Thuringen », après réparation d'avaries aux machines, a fait route sur Brest. Les équipages allemands se sont embarqués sur le « Ceuta », qui va les rapatrier en Allemagne.

### Les dettes des alliés

Au Sénat, M. Lodge dit que, suivant des informations publiées par certains journaux, les diplomates alliés proposeraient de mettre en commun les dettes de guerre des belligérants et supposeraient que les Etats-Unis prendraient à leur charge le fardeau financier de la restauration de l'Allemagne.

M. Lodge voit là un danger très sérieux pour les Etats-Unis. M. Hitchcock, répondant au nom du gouvernement, dit que ces informations sont sans fondement. Il ajoute que les Etats-Unis ne peuvent pas davantage se charger des dettes des autres nations que M. Lodge ne peut prendre à son compte les dettes que pourrait avoir M. Hitchcock.

### L'évacuation de la région du Mein

Le gouvernement allemand fera remettre incessamment à M. Millerand, par son chargé d'affaires à Paris, une demande d'évacuation par les troupes françaises, de Francfort et des autres villes de la région occupée.

La note fait valoir que la zone neutre a été évacuée par les troupes allemandes, conformément à la demande de la France, et que les effectifs qui s'y trouvent encore, ne dépassent pas le maximum toléré.

### En Asie Mineure

D'après des renseignements officiels parvenus au ministère de la guerre, à la suite d'une entente passée avec les rebelles, la population arménienne ayant cessé ses ravitaillements et les conduites d'eau ayant été coupées, la garnison française d'Ourfa fut mise dans l'obligation de quitter la ville. Pour cela elle avait conclu un armistice aux termes duquel elle pouvait se retirer librement sur un de nos postes ; un convoi et une escorte lui étaient même fournis par les Turcs.

Il semble qu'il y ait eu là un véritable guet-apens, car en cours de route et malgré les conventions conclues, la petite troupe fut traitée avec une attaque par des bandes très supérieures en nombre, composées de Turcs et de Kurdes, et subit de ce fait des pertes très sensibles.

### Une division japonaise aurait été détruite en Sibirie

Suivant une dépêche de Tientsin à l'*Exchange Telegraph*, une division japonaise aurait été anéantie en Sibirie, dans le district de Habarock.

La nouvelle a été donnée par une société russe ; mais dans les milieux bien informés, on est muet sur cet événement.

### Les prix des journaux

Ainsi que nous l'avons appris mercredi soir par une dépêche adressée par *Paris-Télégrammes* au *Journal du Lot*, dépêche que nous avons affichée aussitôt sur les Boulevards, une réunion provoquée par le groupement économique de la presse, a été tenue mercredi à Paris. La plupart des journaux de France y étaient représentés, sans distinction d'opinion.

Une décision a été prise à l'unanimité en vertu de laquelle, à dater du 2 mai, les journaux se vendront quinze centimes l'exemplaire.

### Exportations et importations

Pour les trois premiers mois de 1919, le chiffre de nos exportations représentait à peine un cinquième de celui de nos importations.

Pour la période correspondante de 1920, le chiffre de nos exportations atteint presque la moitié de celui de nos importations.

On remarque, d'autre part, que, pour la première fois depuis le début de la guerre, au cours d'une des plus récentes semaines, les exportations du port de Marseille ont été supérieures aux importations.

### Chambre des Députés

#### Séance du 27 avril

Dans la séance du matin, la Chambre discute un article 3 bis sur les impôts cédulaires et un article 44 bis sur les valeurs mobilières. Ces 2 articles sont votés.

M. Maillard combat l'article 10 fixant une surtaxe à percevoir sur une partie des bénéfices réalisés entre 1914 et 1919. Il propose la disjonction de cet article. M. Bokanowski combat cette disjonction.

Le ministre des finances accepte la disjonction. Il indique que la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1916 sur les bénéfices de guerre réalisés depuis le 1<sup>er</sup> août 1914 doit rester en vigueur jusqu'au 31 octobre 1920, alors que la commission voudrait qu'elle cessât d'être en vigueur le 31 décembre 1919.

Dans la séance de l'après-midi M. Bokanowski admet la suppression de l'article 10 qui permettra à la loi du 16 juillet 1916 de rester en vigueur mais il demande le maintien des surtaxes.

Par 331 voix contre 200 la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1916 reste en vigueur. La disjonction des articles 84 à 87 relatifs à la surtaxe est repoussée par 312 voix contre 240.

#### Séance du 28 avril

Dans la séance du matin, la Chambre décide que les achats et importations des pétroles continueront d'être faits par l'Etat ; que la taxe sur les courses de chevaux sera fixée à 6 0/0 sur les recettes de 500.000 francs et de 10 0/0 sur les recettes de 3 millions ; que la taxe sur les courses de taureaux sera fixée à 6 0/0.

La Chambre reprend la discussion sur la taxe relative aux bénéfices de guerre. Elle adopte un amendement tendant à ce que l'application de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1916 sur les bénéfices de guerre que la Chambre avait prorogé hier au 31 janvier 1920 cessera d'être perçue le 30 juin 1920.

Dans la séance de l'après-midi, M. Millerand monte à la tribune pour faire une importante déclaration au sujet de la conférence de San-Remo. La conférence de San-Remo a donné les résultats suivants : les Turcs sont maintenus à Constantinople. On a demandé à l'Amérique d'accepter le mandat sur l'Arménie ou de fixer les frontières de cet Etat. L'Angleterre a un mandat sur la Palestine et la Mésopotamie, et la France sur la Syrie.

Les troupes françaises devront quitter Francfort le 10 juillet.

Les déclarations de M. Millerand sont applaudies.

La Chambre reprend la discussion sur les bénéfices de guerre, l'article 87 établit la révision des bénéfices réalisés pendant la guerre.

### Sénat

#### Séance du 27 avril

Le Sénat adopte un projet de loi tendant à élever la subvention de l'Etat en faveur des chemins de fer d'intérêt local, concédés avant la guerre et que celle-ci n'a pas permis d'exécuter.

Au sujet du projet de loi voté par la Chambre tendant à instituer une promotion spéciale dans l'ordre de la Légion d'honneur et de la médaille militaire, le ministre de la guerre déclare que les dossiers des décorations sont soumis à une commission spéciale. Il déclare que dans 6 mois il espère avoir donné satisfaction.

## CHRONIQUE LOCALE

### IL Y A BIEN ASSEZ DE MISÈRES !

De nombreuses municipalités adressent leur appel à leurs concitoyens leur demandant de s'organiser pour le cas où les révolutionnaires passeraient de la menace à l'action.

Cette organisation a pour but, le cas échéant, de maintenir l'ordre ou de se substituer aux défilants qui tenteraient d'arrêter la vie publique. L'appel de la municipalité de Châlons-sur-Marne est à signaler, car il se résume en une formule nette : « Volonté d'ordre pour l'évolution contre la volonté de désordre pour la révolution. »

« Il ne s'agit en aucune façon, dit la municipalité châlonnaise, de se mettre en travers des grèves corporatives dont le but est de faire aboutir les revendications ouvrières. Le droit de grève à caractère économique est reconnu par la loi ; il ne faut pas y toucher. Mais il en va autrement des grèves ayant exclusivement un caractère révolutionnaire. »

Comme on le sait, les grèves récentes des cheminots, des mineurs n'ont pas arrangé les affaires du pays. Des restrictions, des hausses constantes sur les denrées, sur les matières de première nécessité, c'est

tout le résultat dont ont pâti non seulement les populations, mais même ceux qui ont pris part à ces mouvements.

Et les déclarations révolutionnaires qui ont été faites dans les derniers congrès corporatifs des cheminots sont pleines de menaces pour l'ordre pour l'intérêt du public.

On ne peut qu'approuver les municipalités de prendre leurs précautions pour que leurs administrés souffrent le moins possible des mouvements violents que l'on annonce comme prochains.

Ainsi que le déclare notre excellent confrère M. G. Dailly, c'est une mesure de prévoyance nationale, de légitime défense nationale, ni plus ni moins, et non pas une volonté de conservation sociale, une volonté de réaction.

« Ce n'est pas être réactionnaire que de résister à une tentative révolutionnaire sous le régime républicain qui donne au peuple la plus large liberté politique, qui reconnaît à toutes les opinions, même les plus extrêmes, le droit de se manifester par la plume et par la parole, et qui, enfin, accorde au prolétariat le droit de soutenir par tous les moyens légaux, toutes ses revendications relatives au salaire et à l'organisation du travail. »

L'essentiel, ce qu'exige l'intérêt de tout le public c'est de réduire autant que possible les « effets d'une grève politique qui tendrait à tarir les sources de la nation, à arrêter toute circulation, tout ravitaillement, à créer criminellement de la misère et de la souffrance pour créer des troubles et de la révolte. »

Combien de ceux qui, même, sont mêlés à ces mouvements ne les suivent qu'au regret, comprenant bien qu'il ne peut en sortir rien de bon pour la collectivité.

Doit-on laisser le champ libre aux agitateurs sans tenter d'assurer le minimum de ravitaillement aux populations ? Non certes. Mais, comme l'écrivit M. Dailly, « notre société démocratique a des devoirs à remplir envers ceux de ses membres que les agitateurs égarent d'autant plus facilement qu'ils peuvent leur montrer des tares sociales qui s'étalent sans pudeur. »

D'abord il faudrait réprimer avec un peu plus de vigilance, de rapidité et de sévérité toutes les ignobles cupidités des profiteurs sans conscience. Il faudrait faire rendre gorge à ceux d'hier et à ceux d'aujourd'hui.

Et puis, « il faudrait réaliser tous les beaux projets d'organisation du travail qui apporteraient à l'ouvrier les satisfactions qu'il est en droit d'attendre de son labeur en ce qui concerne son bien-être matériel et moral. Il faudrait que l'ouvrier fût assuré que son travail, condition nécessaire de la prospérité d'une entreprise, sera rémunéré non seulement par un salaire qui ne lui permet que de vivre, mais encore sous une autre forme. »

Ce sont autant de moyens de rendre vaine toute agitation purement révolutionnaire.

En attendant, il faut se défendre contre une action qui ne peut qu'enlever plus de douleurs, plus de misères. Il y en a bien assez avec celles que subissent les populations depuis 5 ans !

LOUIS BONNET.

### Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7<sup>e</sup> dont les noms suivent : Banquet Joseph : bon soldat. Tué le 2 septembre 1914 à St-Marie-a-Py, au cours d'un combat d'arrière-garde. A été cité.

Aufort Alexandre : bon soldat. Tué à son poste de combat le 11 juillet 1916, au bois de Vaux-Chapitre, au cours d'une attaque. A été cité.

Avezou Joseph-Armand : bon agent de liaison. A trouvé une mort glorieuse le 13 juillet 1916, au bois de Vaux-Chapitre, en transmettant un ordre. A été cité.

Barthe Léopold-Fernand : bon caporal. A trouvé une mort glorieuse le 5 janvier 1915, à l'assaut des positions ennemies, devant Mesnil-les-Hurlus. A été cité.

Baylac Paul-Jean : bon sous-officier. A trouvé une mort glorieuse le 24 février 1916, en s'élancant à l'assaut des positions ennemies devant la Harazés. A été cité.

# DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 56.

## Pour éviter la grève

La Chambre a voté ce matin le projet de loi faisant bénéficier les ouvriers ardoisiers des avantages de la Caisse autonome de retraites des ouvriers mineurs, puis elle a repris la discussion des impôts.

## La grève des Cheminots

La discussion a repris, ce matin, à la Fédération des cheminots sur l'ordre de grève. La C. G. T. aurait promis son aide complète à la Fédération. Les modalités de cet appui seront déterminées. Il est probable que la Fédération tentera d'obtenir une entrevue avec le président du Conseil.

## Amérique et Allemagne

De Washington : Une nouvelle résolution du sénateur Knox, déclarant la fin de l'état de guerre avec l'Allemagne est présentée. Elle stipule que le président est requis de négocier un traité d'amitié et de commerce avec l'Allemagne. En attendant qu'un accord définitif intervienne entre les Etats-Unis et l'Allemagne, les Etats-Unis conservent les droits qu'ils détiennent en vertu de l'armistice et du traité de Versailles.

## Travailleurs italiens

De Rome : On annonce le succès des négociations franco-italiennes au sujet de l'emploi de la main-d'œuvre italienne dans les mines de charbon, de fer et de phosphate françaises. Les mineurs italiens auront le même salaire que les mineurs français et jouiront des mêmes avantages. Le gouvernement français garantit l'exécution du contrat et la remise à l'Italie de 6 tonnes de charbon par mois pour chaque ouvrier italien employé.

## Dans la Ruhr

De Rotterdam : Un journal apprend qu'une grande anxiété règne dans les centres miniers de la Ruhr. La France ayant demandé qu'on cesse l'envoi de charbon aux pays neutres, la proclamation d'une grève générale des mineurs est considérée comme imminente.

Paris, 13 h. 45.

## Conseil des Ministres

Ce matin au Conseil des ministres, sous la présidence de M. Deschanel, M. Millerand a entretenu ses collègues de la situation internationale résultant de la conférence de San-Remo.

Les grèves. — MM. Jourdan, ministre du travail et Reibel, sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil, ont mis le Conseil au courant de l'origine et de l'issue des grèves d'Alsace-Lorraine, en même temps qu'ils l'ont saisi des revendications qui leur ont été présentées et de l'étude des mesures propres à une prompt solution. Les ouvriers venus à Paris ont tenu à exprimer leur sentiment de profond attachement pour la France.

L'âge scolaire. — M. Honnorat, ministre de l'instruction publique, a annoncé qu'il soumettra prochainement à la signature présidentielle le projet de loi élevant à 14 ans l'âge scolaire.

Le 1<sup>er</sup> mai. — Le Conseil s'est ensuite entretenu des mesures à prendre en vue du 1<sup>er</sup> mai.

## Boucherie chevaline

M. Fernand RIGAL, fils, informe le public qu'il ouvrira le 1<sup>er</sup> Mai 1920 une boucherie chevaline dans l'immeuble de l'ancienne boucherie Cazé-lou, rue Nationale.

## A VENDRE

Pour cessation de commerce  
Maison avec fonds de restaurant  
et divers meubles.  
3, rue J.-B. Delpech.

## On demande des ouvrières

chez M. BONNET, filateur  
Travail suivi, bonne journée

## AVIS DE DÉCÈS

Monsieur Emile MARTY, Horloger Bijoutier à Cahors ; Madame et Monsieur Félix MEYNIER, Négociant de Police à Lyon ; Mademoiselle Henriette MEYNIER ; Madame et Monsieur Gabriel DONADIEU, Rédacteur au Journal de Rouen ; Monsieur Jean DONADIEU ; Madame et Monsieur Paul NÈGRE, Négociant à Toulouse ; Monsieur Félix NÈGRE ; Madame Louise CAZELLES ; M. Chalons-sur-Saône ; Mademoiselle Marie CAZELLES ; Madame et Monsieur Emile GARRIGUES, Receveur des Contributions à Mâcon.

Les familles MEYNIER, BOUTINES, NÈGRE, et tous les autres parents ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Anna MARTY  
Née CAZELLES

décédée à Cahors le 28 avril 1920, à l'âge de 64 ans, et vous prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui auront lieu vendredi 30 avril 1920, à 9 1/4 du matin en l'église Cathédrale.

Réunion à la maison mortuaire, rue Georges Clemenceau.

## REMERCIEMENTS

Monsieur et Madame DELBERT, née HERMAIN ; Mademoiselle Marie HERMAIN ; Monsieur et Madame TESTET ; les familles SOUBRIER, MIQUEL et tous les autres parents, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Mademoiselle Yvette HERMAIN

M. VAYSSIÈRES, Horticulteur à Cahors, achète vases à fleurs ayant déjà servi. Bonnes conditions.

## GARAGE DU NORD

ALIBERT et MURAT

4, rue des Cadourques, Cahors  
Télégrammes : Norgarag-Cahors

Réparations. Mise au point

## LOCATION D'AUTOMOBILES

PRIX MODÉRÉS

A vendre Maison à Cahors, faubourg Labarre. Rez-de-chaussée, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages, très bon état. Prix : 4.000 fr.

A vendre à Labastide-Murat : Maison 6 pièces, à usage de Restaurant et fonds de Charcuterie, écurie, jardin attendant avec arbres fruitiers. Eau à volonté. Très bas prix.

A vendre aux environs de Labastide-Murat, deux propriétés assez importantes. Terrains labourables, bois, prés. Récolte moyenne en foin : 300 quintaux. On peut tenir 50 brebis. Prix modérés avec facilité de paiement.

A vendre dans le canton de Limogne, jolie petite propriété, attenant à la route de Concoats à Limogne. Prix : 28.000 fr.

Pour tous renseignements et pour traiter, relativement aux quatre immeubles ci-dessus, s'adresser à M. DELPLAT, à Lauzès (Lot), mandataire des vendeurs.

Tous les samedis à Cahors, 2, rue Brives du Temple.

## Société Minière du Sud-Ouest

Modification aux Statuts

ARTICLE 10. — Le capital social se compose de 550 actions de 125 fr. chacune. Il est ajouté à l'article 18. « La réduction du capital sera inscrite sur les titres à la diligence des ayants-droits. »

Des extraits certifiés conformes dûment enregistrés ont été déposés au greffe de la Justice de Paix du canton de Fumel le 16 avril 1920 et au greffe du Tribunal de commerce de Villeneuve-sur-Lot le 19 avril 1920.

des tâches ? Fameux homme, allez, que Prosper Cendrillon... Quand vous le connaîtrez...

— Aurai-je donc l'occasion de le voir ici ?

— Il arrive, ce soir, à Saint-Sauveur, avec mon oncle le colonel Pérignon... Je crois bien qu'il s'agit des travaux de M. Herbelin et que le grand maître va être consulté... Il faut vous dire que mon oncle et le professeur sont les inséparables de votre patron...

— Oh ! Cela, je le sais depuis longtemps...

— A Paris ces trois hommes-là ne se quittaient pour ainsi dire pas... M. Herbelin ayant pris le parti de s'installer à la campagne, pour longtemps peut-être...

En lançant ces paroles, Raoul guignait Laroque du coin de l'œil, pour tâcher d'apprendre si le directeur était renseigné sur la crise qui troublait le ménage de son patron. Mais Laroque ne manifesta rien, pour la raison excellente qu'il ne soupçonnait rien, Raoul continua :

N'ayant plus M. Herbelin à Paris, ils viennent le retrouver en province. Et vous les verrez souvent ici.

Jamais trop, à mon gré. Monsieur votre oncle, que je connais pour le voir tous les ans à nos assemblées d'actionnaires, est un homme charmant... Quant au professeur Cendrillon, sa célébrité est universelle et j'ai une véritable joie à me trouver en sa présence.

(A suivre).

## Question au ministre des finances

M. Delmas, député, expose à M. le ministre des finances le cas d'un contrôleur-adjoint stagiaire des contributions directes qui n'a pas pu se présenter à l'examen de 1915, parce qu'il n'avait pas l'âge requis, ni à l'examen de 1916 parce qu'il était mobilisé, et demande si, étant donnée l'impossibilité absolue dans laquelle ce fonctionnaire s'est trouvé de prendre part à un examen avant son appel sous les drapeaux, la durée de service supplémentaire (10 mois en plus de la durée légale de 3 ans) ne doit pas être comptée pour l'ancienneté.

Réponse. — Aux termes de l'article 14 de la loi du 31 décembre 1917, les agents de l'Etat entrés dans les cadres après avoir accompli leur service militaire n'ont droit à des bonifications d'ancienneté qu'en ce qui concerne le temps passé par eux dans l'armée active, à titre de service obligatoire exigé par la loi de recrutement sous le régime de laquelle ils ont été incorporés. Aucune exception à cette règle n'ayant été prévue par le législateur, l'administration des contributions directes ne peut tenir compte à un agent admis dans les cadres après sa libération du service militaire du temps passé par lui sous les drapeaux en des temps des trois années de service normal, quelles que soient d'ailleurs les circonstances qui se sont opposées à l'entrée de l'intéressé dans l'administration avant son incorporation.

## La taxe sur les bénéfices de guerre

Monsieur le Directeur,

On parle beaucoup, en ce moment, de la taxe sur les bénéfices de guerre. Permettez-moi de présenter quelques observations à ce sujet.

Je suis un commerçant, en gros, par exemple. Avant la guerre, je faisais, annuellement, pour 200.000 francs d'affaires et je réalisais un bénéfice normal de 3 0/0 soit de 6.000 francs. Et, comme je dépensais environ 5.000 francs pour mon entretien, je mettais de côté 1000 fr.

J'ai été mobilisé ; j'ai fait toute la guerre. Pendant mon absence, ma femme, pour ne pas fermer le magasin, a continué le commerce, tant bien que mal. Mais comme le coût de la vie avait augmenté et que le résultat a été un trou de 10.000 francs dans notre bourse.

Dès mon retour, en janvier 1919, je me remis au travail, avec ardeur, pour rattraper l'arriéré. Je fais pour 400.000 francs d'affaires et je réalise toujours le bénéfice normal de 3 0/0 soit 12.000 francs.

En Angleterre, où l'on veut encourager le commerce, et où la taxe sur les bénéfices de guerre existe également je ne paierais aucune taxe parce que le taux du bénéfice, 3 0/0, est resté le même et c'est rationnel.

En France, le fisc ne tient compte que du bénéfice de base, 6.000 francs, et il me faut payer, comme taxe, les trois quarts du surplus, soit 6.000 fr. Et, comme la cherté de la vie a triplé, le trou de ma bourse ne fait que s'agrandir.

En un mot, je suis traité exactement comme mon concurrent, qui n'a pas été mobilisé et qui a réalisé des bénéfices énormes pendant mon absence.

Il y a là plus qu'un abus ; c'est une iniquité et ceux qui sont chargés d'établir cette taxe devraient tenir compte de pareille situation.

JEAN-PIERRE.

Dans sa séance d'hier la Chambre a voté l'article 12 qui prévoit les exonérations résultant du fait de guerre.

Le cas cité par notre correspondant rentre dans la catégorie de ces exonérations.

## Compatriote

Nous apprenons avec plaisir que le vieux Sportif vient de passer avec succès les concours des Contributions Directes et, qu'il est reçu dans un fort bon numéro.

Les sports mènent à tout. C'est avec plaisir que nous adressons nos sincères félicitations à notre excellent collaborateur.

## Au 7<sup>e</sup>

M. Guilhem, lieutenant au 102<sup>e</sup> d'infanterie dissous, passe au 7<sup>e</sup> d'infanterie.

## Chronique sportive

C'est devant un public nombreux et avec une organisation parfaite que les dévoués dirigeants de notre vieille Société l'« Aviron Cadurcien » ont fait de cette belle journée de dimanche une véritable réunion sportive.

L'« Aviron Cadurcien » a encore ajouté une page à son livre de victoires peu nombreuses pour le football, puisque c'est la deuxième, mais qui nous promet de véritables régals sportifs pour l'année prochaine dans son magnifique Stade qu'elle fait organiser dans l'île de Cabessut ou Robinson-Park.

L'« Aviron Cadurcien », après une partie merveilleuse, a battu, par un score qui ne rend pas le magnifique jeu de défense de l'équipe adverse, l'équipe de l'« Union Sportive Luzéchoise », par 21 points (7 essais) à zéro.

Partie très amicale, où les deux équipes nous firent admirer le véritable jeu de rugby. L'« Aviron Cadurcien », par ses merveilleuses attaques, surtout par l'essai amorcé par l'arrière Théron qui passa en pleine vitesse le ballon à Bertrand qui marqua un essai digne d'un Jauréguy, a été supérieur.

L'équipe de Luzéchoise a fourni une partie de défense où excella le trois-quart centre Bessières, l'ancien joueur de l'équipe de la « Quercynoise ».

Nous ne voulons pas terminer ce court article sans adresser nos félicitations à l'arbitre Escoffre qui montra, dans cette partie, tout son savoir et qui l'arbitra avec tact et dignité.

Nos remerciements vont aussi aux dévoués dirigeants Gagnayre, Lapyade, Picqué, Miquel, Delgal, Bénâtre et Aubertin qui surent organiser avec soin cette merveilleuse après-midi sportive. Qu'ils continuent dans la voie où ils se sont lancés et que de nombreux succès couronnent leurs efforts ; nous les aiderons de notre mieux en leur apportant tout notre concours tant moral que matériel.

Un groupe de spectateurs.

D'autre part nous recevons un compte-rendu d'un match qui a eu lieu dimanche entre la Quercynoise (II) et la Crevette sportive cadurcienne.

La Quercynoise a battu la C. S. C. par 5 contre 0.

## Société des Etudes du Lot

Séance du 21 mars 1920.

PRÉSIDENCE DE M. LE DR BERGOUNIQUX

M. le Dr Bergounioux a, dans un livre qui a pour titre « La science et l'instruction en France » écrit pour guider les étudiants Américains chez nous, relève les noms de quelques savants Lotois. Ce sont : le professeur Lacassagne, le maître de la criminologie contemporaine ; Champollion, de Figeac ; Combes, de Montcuq, ingénieur des mines et agent technique aux négociations du traité commercial franco-anglais de 1870, un des plus brillants élèves de notre Lycée bien jeune alors ; M. Viré, M. Dumas, l'historien, aujourd'hui Recteur de Grenoble ; Delbos, le philosophe, maître de Figeac, qui est mort récemment professeur à la Sorbonne. Dans ce livre il est aussi fait mention de l'étage oligocène du terrain tertiaire qui est le sous-bassement de notre Bas Quercy dont le fossile caractéristique signalé par M. Leymerie, autrefois professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse, est le petit escargot dénommé Hélix Cadurcensis.

Revenant sur sa note précédente qui concerne la participation de notre Université à la réparation des deux abords du Pont Vieux, notre président précise la date terminale de cette réfection, qui est 1752. Elle est inscrite sur la clef de voûte de l'arcade qui surmonte la fontaine de Saint-Georges.

M. Bergounioux termine par la lecture d'un inventaire des « effets ayant appartenu à M. Bertrand, curé de Larroque-des-Arcs en 1696. La bibliothèque de cet ecclésiastique qui était de Cahors ne semble pas avoir été plus riche ni plus variée que sa garde-robe. Le document, bien que menu, a son prix pour la connaissance de la vie familiale d'autrefois.

## Prélèvements d'échantillons

MM. les inspecteurs du Syndicat des vigneron de Carcassonne étaient ces jours derniers dans notre ville.

Ils ont prélevé des échantillons de vins chez de nombreux restaurateurs et marchands de vins de notre ville.

Ces échantillons ont été envoyés au laboratoire de Rodez aux fins d'analyse.

## Bal

Il est rappelé aux membres du Cercle Gambetta que les invitations qu'ils désirent faire pour le bal du 8 mai prochain doivent être remises au Cercle avant le samedi 1<sup>er</sup> mai dernier délai.

La Commission.

## Avis aux pensionnés

« Le Sous-Intendant militaire a l'honneur d'inviter les anciens militaires résidant dans le département du Lot, titulaires d'une pension concédée sous le régime de la loi de 1851, pour trois années depuis le 2 août 1914, à lui faire connaître leurs noms, prénoms, résidence et numéro, au contrôle central de leur titre et à lui adresser d'urgence soit les actes de naissance et de vie de leurs enfants, soit une attestation mentionnant qu'ils ne peuvent prétendre à des majorations, pièces nécessaires à la révision de leur pension. »

## Avis

Le public est prévenu qu'afin de donner satisfaction aux desiderata du personnel les magasins de tissus seront fermés le dimanche et jours fériés, toute la journée à partir du dimanche 2 mai.

## L'agression de Terre-Rouge

M. le juge d'instruction a ouvert une nouvelle enquête au sujet de l'attentat de Terre-Rouge.

Le jeune Nouet, auteur de la criminelle agression, dont la responsabilité a été reconnue entière à la suite d'un examen mental, préférait maintenant qu'il était, ce jour-là, en état d'ivresse.

## Accident du travail

Un chauffeur de la compagnie P.-O., M. Victor Maud, 35 ans, sorti du corps de garde de la gare de Cahors pour aller préparer sa machine, lorsqu'un tube d'acier lui tomba sur la tête. Les plaies du cuir chevelu dues à cet accident occasionnent une incapacité de travail de huit jours.

## Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 12 au 17 avril est la suivante :  
Nombre de placements à demeure : 2 hommes.  
Demandes d'emploi non satisfaites : 5 hommes, 1 femme.  
Offres d'emploi non satisfaites : 4 hommes, 5 femmes.

## Mouvement des vins

L'Officiel publie le mouvement des vins dans le Lot pendant le mois de mars 1920.  
Quantité de vins sortis des chais des récoltants : 14.458 hectolitres.  
Antérieures : 85.698 hect.  
Total : 100.156 hect.  
Quantités de vins soumises au droit de circulation : 11.415 hect.  
Antérieures : 63.310 hect.  
Total : 74.725 hect.  
Stock commercial existant chez les marchands en gros : 4.826 hect.

## Situation des cultures

L'Officiel publie les renseignements suivants sur la situation des cultures au 1<sup>er</sup> avril 1920.  
Blé d'hiver, métail, seigle, avoine, d'hiver ; prairies artificielles : bons.  
Fourrages verts, prés naturels ; état des cultures : bons.

## Figeac

Bal. — Aucune commission ne s'étant organisée en vue de célébrer notre fête locale qui a lieu habituellement le premier dimanche de mai, un groupe de jeunes gens a décidé de faire ce jour-là un bal public sous la halle aux grains, avec un orchestre choisi.

Ce bal doit avoir lieu dimanche prochain 2 mai, de 15 heures à 19 heures et recommencera le soir à 21 heures.

Travaux. — M. Pézenac Germain, mélier à Vidéillac, ayant trouvé sur sa propriété une pouliche paraissant âgée de 1 à 2 ans, couleur de baie brun, avec licol, s'est empressé d'en faire la déclaration au Commissariat de Police.

## Cajare

L'adjudication des droits de place et de stationnement des animaux sur les foires et marchés de la ville de Cajare, a eu lieu le dimanche 25 avril, pour la durée comprise entre le 26 avril inclus et le 31 décembre 1920, sur la mise à prix de 1500 fr. M. Cances a été déclaré adjudicataire au prix de 1750 fr.

Cirque Rozel. — Le cirque Rozel a donné à Cajare trois brillantes représentations suivies de cinéma. Les excellents artistes qui composent la troupe laissent le meilleur souvenir à la population.

La foire. — Favorisée par le beau temps, la foire a été l'objet de nombreuses transactions. Le mois a atteint à la halle le prix fantastique de 100 fr. l'hectolitre, l'avoine 42 fr. et les pommes de terre 22 fr. 50 à 23 fr. les 50 kilos.

Au marché on a vendu : œufs 4 fr. la douzaine ; poules 4 fr. 1/2 kilo ; poulets 4 fr. 50 ; poussins de 1 fr. 50 à 1 fr. 60 la pièce ; petits canards ordinaires 4 fr. 25 la pièce ; insulaires 11 fr. ; chevreaux 5 fr. 50 le kilo ; beurre 5 fr. à 5 fr. 50 le 1/2 kilo ; fromages 18 fr. le cent.

Au foirail. — Beaucoup de bestiaux ; marché très animé. Les cours suivants ont été pratiqués : bœufs de travail de 4.000 à 5.000 fr. la paire ; vaches 3.000 fr. ; bœuvillons de 2.500 à 3.000 fr. ; veaux 5 fr. à 5 fr. 50 le kilo ; moutons de 4 fr. 75 à 5 fr. le kilo ; brebis avec agneau de 350 à 400 fr. ; chèvres de 150 à 200 fr.

## Martel

Primes aux éleveurs. — Les primes suivantes ont été allouées à la foire de Martel aux éleveurs.

Bœufs. — 1. Gramat, à Combesarrade ; 2. Baptiste Souhillet, au Pourtaud ; 3. Pasquie, au Pech-d'Arquier ; 4. Gary, à la Blanchie.

Moutons et agneaux. — 1. Lachèze, au Pourtaud ; 2. Borié, à Meyrangie ; 3. Lavéssière, à Pouchou ; 4. Nouaillac à Pouchou ; 5. Marcelin Gaucher, à Pouchou ; 6. Parel, à Gressy ; 7. Claval, à Payrazel.

Porcels. — 1. Lacroix, au Mas-del-Pech ; 2. Belly, à Escougne.

Veaux de lait. — 1. Grenaille, au Faget-de-Saint-Sozy ; 2. Laverdet, à Loupchat.

Chèvres. — Primes uniques, veuve Garrière, aux Dames.

À la prochaine foire de Martel, qui aura lieu le 23 mai, d'importantes primes seront encore distribuées. Nous ne saurions trop engager MM. les propriétaires à venir nombreux et à amener leurs bestiaux. Ils secondent ainsi les efforts du syndicat d'initiative.

## Labastide-Murat

Société de secours mutuels. — Dans sa séance du 25 avril, la société de secours mutuels de Labastide-Murat a élu vice-président M. Roques, carrossier et porté les cotisations mensuelles à 2 francs.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, le 27 avril 1920.

Le marché a accentué ses bonnes dispositions en sympathie avec la tenue des bourses étrangères, qui sont toutes bien influencées par la conférence de San-Remo. L'approche du 1<sup>er</sup> Mai et de la liquidation incitent à de nombreux rachats qui donnent au marché une leur d'espoir pour une accélération du mouvement actuel.

Les changes sont un peu moins tendus et nos rentes fermes, le 5 0/0 amortissable libéré, est à 100,60, le non libéré à 101,15, le 3 0/0 à 99,50, le 5 0/0 à 88,70, le 4 0/0 à 71,40 et le 1918 à 71,05.

Banques françaises plus calmes, Paris 1790, Union 1584, Mobilier 607.

Chemins de fer français calmes et recul des valeurs de navigation. Transatlantique 594, Messageries 605, Chargeurs 2580.

Légère reprise des valeurs de cuivre. Rio 7290, Tanganyika 151.

Valeurs pétrolières plus calmes, Royal Dutch 62,000, Eagle 626 et Shell 765.

Diamantifères soutenues. De Beers 1690, Jagerfontein 334. Mines d'or résistantes. Randmines 205, Goldfields 105,50. Hausse du groupe pétrolier russe, Bakou 5,400, North Caucasian 123.

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé).  
Le Gérant : A. COUESLANT.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 40

LES BATAILLES DE LA VIE

## Le Droit de l'Enfant

PAR

Georges OMNET

V

Elle s'arrêta brusquement, et inquiète, regardant sa mère comme si elle avait la révélation, soudain, qu'elle avait trop parlé, elle ajouta :  
— Et puis, en somme, cela ne me regarde pas et m'importe peu ! M. Laroque a été aimable pour moi... Je le ferai remercier par papa et nous serons quittes.

— Moi aussi, je le remercierai, dit Mme Herbelin avec un accent profond.

Se levant, elle passa le bras de sa fille sous le sien, et tendrement enlacées, elles prirent le chemin du château.

VI

Le lendemain, Raoul Pérignon était arrivé à Saint-Sauveur. Le soir même après le dîner, pendant que, dans la salle de billard, le jeune homme, en compagnie de Cécile et de Mlle Pellegrin, se livrait à une turbulente partie de barraque, Da-

vid pria sa femme de le suivre dans son cabinet. C'était, depuis plusieurs mois, la première fois qu'il lui parlait autrement que dans une conversation générale. Louise, avec un battement de cœur, accompagna son mari, et assise devant son bureau, comme un accusé au pied d'un tribunal, elle s'appréta à l'écouter. Il était ému aussi, car il demeura quelques instants silencieux, semblant chercher ses mots. Puis d'un ton un peu bas, il dit :

— Je ne crois pas qu'il convienne que vous restiez dans l'ignorance des motifs qui ont amené ici le neveu de Pérignon. Il ne s'agit pas, comme je l'ai dit à Cécile, d'un stage industriel que Raoul doit faire à l'usine. Nous avons formé le projet, le colonel et moi, de marier ces deux enfants. Je vous en préviens donc pour que vous confirmiez vos façons d'agir, vis-à-vis de ce jeune homme, à mes intentions. Je compte que l'inimitié d'enfance, qui existe entre ma fille et le neveu de mon ami, facilitera une sympathie complète, et que l'un et l'autre pourront se tendre la main sans réserve. Je pense ainsi agir sagement. Le bonheur est chose rare. On ne saurait trop s'ingénier pour l'assurer à ceux que l'on aime.

Il s'arrêta et regarda sa femme comme s'il attendait qu'elle formulât une réponse. Mais elle garda le silence. Alors avec une accentuation plus ferme il reprit :

— Je pense que vous n'avez pas

d'objection à faire à ce choix ? Il est, sous tous les rapports, excellent : honorabilité, avantages personnels, parenté, fortune, Raoul réunit tout ce qu'on peut souhaiter chez un gendre.

Mme Herbelin pencha la tête et répondit :

— S'il plaît à Cécile, tout sera bien.

Ce n'était pas la réponse que David attendait. Il la trouva pleine de réticences. Il répliqua sur-le-champ :  
— Avez-vous donc des raisons de croire que Cécile ne sera pas disposée à épouser Raoul ?